



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 09 DECEMBRE 2025
DELIBERATION N°4/DCM20251209/183**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi neuf du mois de décembre à dix-huit heures et trente-sept minutes, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le mercredi 03 décembre 2025, se sont réunis dans la salle des délibérations de l'hôtel de Ville, sous la présidence de Gabrielle LOUIS-CARABIN, Maire.

Etaient présents : MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Jean ANZALA, Pierre PORLON, Marcelin CHINGAN, Michel SURET, Rose-Marie LOQUES, Bernard SAINT-JULIEN, Elsa SUARES, Thierry FULBERT, Patrick PELAGE, Nadia OUJAGIR, Gina THOMAR, Grégory MANICOM, Alina GORDON, Marie-Alice RUSCADE, José OUANA, Daniel DULAC, Annick CARMONT, Justine BENIN, Pinchard DEROS.

Etaient représentés : MM. Betty ARMOUGOM (Nadia OUJAGIR), Marie-Michelle HILDEBERT, (Jean ANZALA), Sylvia SERMANSON (Daniel DULAC), Joseph HILL (Thierry FULBERT), Jacques RAMAYE (Grégory MANICOM), Rosette GRADEL (Marcelin CHINGAN), Ingrid FOSTIN (Justine BENIN), Hermann SAINT-JULIEN (Pinchard DEROS).

Etaient absents excusés : MM. Evelyne CLOTILDE, Sandra SERMANSON, Bernard RAYAPIN.

Etaient absents : M. Marie-Joël TAVARS, Jérôme CHOUNI, Seetha DOULAYRAM, Yvane RHINAN.

Membres en exercice :	Membres présents :	Membres Représentés :	Absents Excusés :	Absents :
35	20	8	3	4

Le quorum étant atteint, vingt (20) Conseillers étant présents, huit (08) représentés, trois (03) absents excusés et quatre (04) absents. Le Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN, déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Marcelin CHINGAN est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.

Création d'emplois budgétaires

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le code général de la fonction publique en ses articles L332-8 5° et L 313-1,

Considérant que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Qu'il appartient donc au Conseil Municipal de déterminer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant que dans ce cadre, Le Maire propose à l'assemblée de créer les emplois suivants :

- **Au sein de la Direction des Affaires Culturelles – Service Lecture Publique :**

- 1 emploi de médiateur (trice) numérique et ludothèque à temps complet pour exercer les missions suivantes :
 - Assurer l'animation d'ateliers et de gestion documentaire (en lien avec les espaces Fablab, de la Réalité Virtuelle au sein de la Micro-Folie, information et de sensibilisation au numérique de jeux numériques en lien la Micro-Folie et de la ludothèque...),
 - Contribuer à la définition du programme d'activités numériques et ludopédagogique à destination des publics (ex. scolaires, groupes, seniors, famille),
 - Assurer la gestion du parc informatique de la médiathèque en relation avec la DSI,
 - Contribuer à la prévention et à la sécurité des biens et des personnes,
 - Contribuer au développement du fonds numérique et des jeux,
 - Contribuer aux missions de service public de la médiathèque (inscriptions, prêt-retour, rangement, soutien aux animations).

Considérant que ce poste est rattaché à la coordinatrice de la micro-folie et requiert une bonne connaissance du numérique, du travail en bibliothèque, de la polyvalence, de l'autonomie, un sens accru de l'organisation, une rigueur à toute épreuve et une curiosité d'esprit indispensable. Que le travail en équipe est au cœur des activités de cet emploi.

Considérant qu'il nécessite une bonne connaissance du métier et de très bonnes qualités relationnelles. Que les contraintes de ce poste :

- Horaires liés aux heures d'ouverture de la médiathèque au public et flexibilité pendant les périodes de congés annuels ;
- Grande disponibilité vis-à-vis des usagers avec gestion éventuelle de tensions dans la relation au public.

Considérant que cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C relevant de la filière culturelle, associés au cadre d'emploi suivants :

EMPLOI	CADRE D'EMPLOI ET/OU GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Durée hebdomadaire
1 emploi de médiateur(trice) numérique et ludothèque	Cadre d'emplois des Adjoints du patrimoine	C	TC

Considérant qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article L.332-14 du code précité, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Que le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Qu'il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. Que la rémunération de l'agent contractuel sera calculée en fonction de sa qualification et de son expérience professionnelle et par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement (catégorie C).

- 1 emploi de médiateur (trice) des collections adultes et jeunesse – Référent fonds Young adultes, diversités et langues à temps complet pour exercer les missions suivantes :
 - Gestion des fonds et médiations Young adultes – Diversités – langues (atelier langues, ateliers d'écritures ou vocabulaire) ;
 - Accueillir, orienter, renseigner le public dans les espaces adultes et jeunesse et à l'accueil central ;
 - Prendre en charge des séances d'animations de groupes principalement pour le jeune public, les adolescentes (accueil de classes, de la petite enfance au lycée) et les adultes ;
 - Sélection et traitement documentaire ;
 - Effectuer le prêt retour et les recherches documentaires ;
 - Effectuer le rangement des espaces et la mise en valeur des documents et des espaces ;
 - Incrire les usagers à la médiathèque et répondre au téléphone ;
 - Participer aux actions de médiation et de communication en lien avec la programmation culturelle et le fonds de la médiathèque ;
 - Équiper et entretenir les documents ;
 - Participation à la gestion des retards et des réservations.

Considérant que ce poste requiert une bonne connaissance du travail en bibliothèque, une maîtrise des langues étrangères (anglais espagnol), une maîtrise des principes d'écriture créative, une bonne connaissance à l'utilisation des réseaux sociaux et technique, de la polyvalence, de l'autonomie, un sens accru de l'organisation, une rigueur à toute épreuve et une curiosité d'esprit indispensable. Que le travail en équipe est au cœur des activités de cet emploi. Qu'il nécessite une bonne connaissance du métier et de très bonnes qualités relationnelles.

Considérant que cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C relevant de la filière culturelle, associés au cadre d'emploi suivants :

EMPLOI	CADRE D'EMPLOI ET/OU GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Durée hebdomadaire
1 emploi de médiateur (trice) e de collection adultes jeunesse référent young adult, diversités et langues".	Cadre d'emplois des Adjoints du patrimoine	C	TC

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20251209-4DCM202512183-DE
Date de télétransmission : 17/12/2025
Date de réception préfecture : 17/12/2025

Considérant qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article L.332-14 du code précité, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Que le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an.

Considérant qu'il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. Que la rémunération de l'agent contractuel sera calculée en fonction de sa qualification et de son expérience professionnelle et par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement (catégorie C).

*Oui le Maire en son exposé,
Après discussion et échanges de vues,
A L'UNANIMITE
Vote à scrutin public*

Article 1 : : De créer les emplois ci-dessous :

EMPLOI	CADRE D'EMPLOI ET/OU GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Durée hebdomadaire
1 emploi de médiateur (trice) e de collection adultes jeunesse référent young adult, diversités et langues".	Cadre d'emplois des Adjoints du patrimoine	C	TC

EMPLOI	CADRE D'EMPLOI ET/OU GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Durée hebdomadaire
1 emploi de médiateur (trice) de numérique et ludothèque	Cadre d'emplois des Adjoints du patrimoine	C	TC

Article 2 : De modifier ainsi le tableau des effectifs/emplois,

Article 3 : D'inscrire au budget les crédits correspondants,

Article 4 : D'autoriser Le Moule à signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente

Article 5 : Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

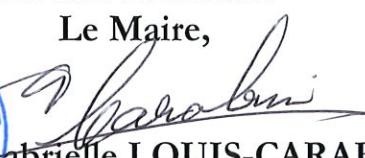
Article 6 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours pourra être effectué par le biais de l'application informatique «Télé recours citoyens » (www.telerecours.fr) .

Fait à Le Moule, le 09 Décembre 2025
Pour avis conforme

Le Secrétaire,

Marcelin CHINGAN



Le Maire,

Gabrielle LOUIS-CARABIN

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20251209-4DCM202512183-DE
Date de télétransmission : 17/12/2025
Date de réception préfecture : 17/12/2025